

Soutien municipal

au développement de la pratique du loisir culturel



Plan du document

- Espaces de pratique
- Centre Argenteuil
- Centre d'art de Ste-Rose
- Théâtre du Vieux-Saint-Vincent
- Bon-Pasteur
- Axion 50 plus
- Grandes salles de pratique
- Programme de réservation : centres de pratique et centres communautaires
- Maison des arts : théâtre des Muses et Studio
- Événements spéciaux : cadre de gestion, admissibilité, demande, autorisation, transport et équipements spécialisés
- Ressources en ligne
- Nous joindre

Espaces de pratique

Les espaces dédiés à la pratique artistique et la diffusion font partie d'un programme de soutien immobilier. Chaque lieu a son propre programme régissant les conditions d'utilisation et les modalités d'accès.

Les centres sont équipés et aménagés pour répondre aux besoins du loisir culturel actif. Certains espaces ont des vocations bien définies.

THÉÂTRE DU VIEUX-SAINT-VINCENT 1086, AV. DU COLLÈGE

CENTRE D'ART DE SAINTE-ROSE 214, BOUL. SAINTE-ROSE

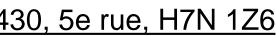
CENTRE ARGENTEUIL 430, 5° RUE







Centre Argenteuil 430, 5e rue, H7N 1Z6





Situé dans le secteur de Laval-des-Rapides, le Centre de pratique artistique Argenteuil est un lieu dédié principalement pour la pratique du loisir culturel. Il est aménagé pour la répétition et la tenue d'activités de pratique répondant plus particulièrement au domaine des arts de la scène.

Certaines salles sont équipées et aménagées d'équipements spécialisés professionnels : pianos / piano à queue (grande salle), lutrins, estrades, miroir et plancher de danse.











Lundi au vendredi: 8h00 à 23h Samedi et dimanche: 8h00 à 18h00

*Une tarification est applicable en dehors des heures d'ouverture. Le tarif diffère lors des jours fériés. Un frais de ménage s'ajoute au temps de réservation.

Centre d'art de Ste-Rose



214/216 Boul. Ste-Rose, H7L 1L6

Le Centre d'art de Sainte-Rose est situé en plein cœur du Vieux-Sainte-Rose. Les espaces sont aménagés et équipés pour soutenir la pratique et la diffusion des arts visuels.

On y retrouve une salle d'exposition et deux espaces de type atelier :

- la salle d'exposition est munie d'un système s'accrochage, d'éclairage et d'un système de son pour la tenue des vernissages et expositions;
- les ateliers sont équipés de tables, chaises et lavabos.









Dimanche au samedi: 8h00 à 23h

*Horaire sujet à changement. Le Centre d'art est aussi utilisé pour soutenir les événements et la vitalité culturelle du Vieux-Saint-Rose (par exemple : les Zones musicales, fêtes de quartier, etc.)

Théâtre du Vieux-Saint-Vincent

1086, av. Du Collège, H7C 1W7

Autrefois utilisé comme lieu de diffusion, le théâtre est situé dans le secteur est de Laval, près du Collège Laval et du vieux pénitencier.

Aujourd'hui, cet espace est sporadiquement utilisé pour la pratique artistique et le soutien de quelques événements culturels. La salle est:

- de format moyen (boîte noire);
- équipée de tables, chaises et estrades pouvant accueillir près de 50 personnes;
- munie d'un piano droit.









Dimanche au samedi: 8h00 à 23h *Horaire sujet à changement.

Bon-Pasteur 400, rue Laurier, H7N 2P6

Situé dans le secteur de Laval-des-Rapides, le sous-sol de l'église Bon-Pasteur est un lieu utilisé pour la pratique du loisir culturel. Il est aménagé pour la répétition et la tenue d'activité de pratique répondant plus particulièrement au domaine des arts de la scène.

Certaines salles sont équipées et aménagées d'équipements spécialisés professionnels : piano, lutrins, miroir et plancher de danse.









Lundi au vendredi: 8h00 à 17h00 Samedi et dimanche: 14h00 à 20h30

*La Ville possède une entente et a accès à des plages horaires et des espaces ciblés.

Axion 50 plus 435 Boul. Curé-Labelle sud, H7V 2S8

Le Centre Axion 50 plus, anciennement nommé Place des Aînés, est situé au cœur du quartier Chomedey et est accessible pour les gens à mobilité réduite.

Ce centre est surtout utilisé pour des rencontres et des ateliers en arts visuels. Certains locaux peuvent aussi accueillir de la danse.









Septembre à juin, du lundi au vendredi, en soirée. *La Ville possède une entente et a accès à des plages horaires et des espaces ciblés.

Grandes salles de pratique

Pavillon Argenteuil

- Grande salle pouvant accueillir plus de 100 personnes
- 12 petits locaux polyvalents pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes



Les pavillons sont dédiés en priorité à la pratique artistique des organismes de loisir culturel.
Les activités de diffusion devant public sont proscrites.

Pavillon Bon-Pasteur

- Grande salle pouvant accueillir plus de 100 personnes
- 2 petits locaux polyvalents pouvant accueillir jusqu'à 25 personnes



Programmes de réservation

Il y a 2 types de réservations possibles:

<u>Programme de réservations sur une base annuelle divisé</u> par centres de pratique:

Programme 1 – Centre de pratique artistique Argenteuil, Centre Bon-Pasteur et Théâtre du Vieux-Saint-Vincent.

Programme 2 – Axion 50 plus

Programme 3 – Centre d'art de Ste-Rose

Réservation ponctuelle d'un centre de pratique:

Suivant les périodes de réservation annuelle, des demandes de réservation de locaux ponctuelles (non-récurrentes) sont possibles.

Elles doivent être transmises minimum 48 h à l'avance.

Les calendriers, les dates de dépôts, les conditions d'utilisation et les formulaires se retrouvent sur le site internet, dans la section Soutien aux organismes de loisir culturel - <u>Demande de réservation d'un espace municipal pour la pratique de loisir culturel</u>

Toutes les demandes ponctuelles, modifications ou annulations doivent être adressées au :



artetculture@laval.ca

Réservations: Centres de pratique

Réservations: Centres communautaires

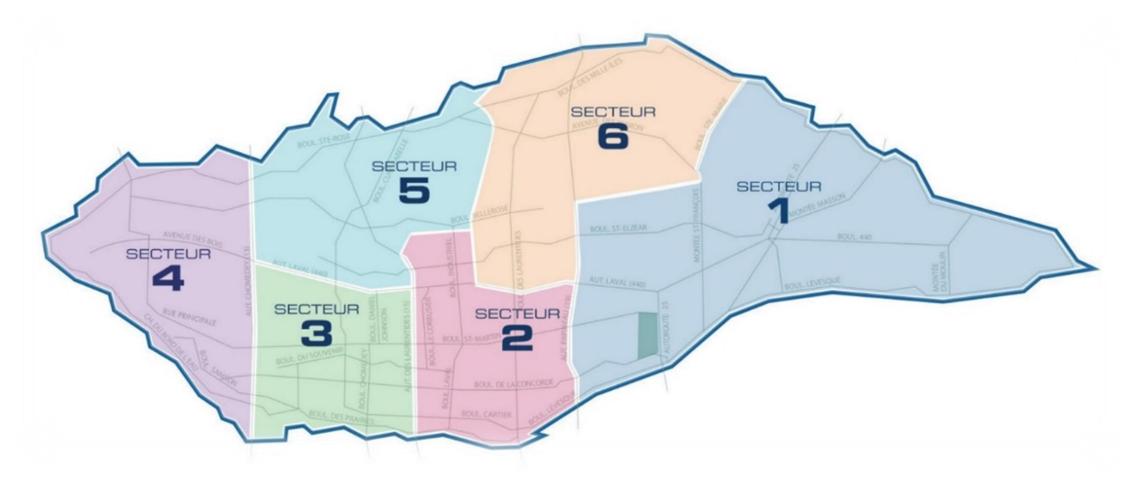
Vous souhaitez réserver pour un événement spécial, une AGA ou bien aucune salle n'est disponible dans les centres de pratique? Vous avez aussi accès aux centres communautaires sur tout le territoire qui sont sous la gestion de la **Division vie de quartier.**

L'équipe de la régie développement du milieu de la Division art et patrimoine peut vous orienter dans vos recherches, mais nous ne connaissons pas leurs disponibilités.

Nous vous invitons à leur adresser votre demande via <u>courriel</u> en remplissant tous les champs demandés. Notez que les centres ne disposent pas d'équipement spécialisé.

Voir les secteurs sur la diapo suivante.

Ville de Laval - Demande de réservation d'un espace municipal à usage communautaire



- Saint-François, Saint-Vincent-de-Paul et Duvernay
- Pont-Viau, Renaud-Coursol, Laval-des-Rapides

- Chomedey
- Sainte-Dorothée, Laval-Ouest, Laval-les-Îles, Fabreville-Ouest et Laval-sur-le-Lac

- Fabreville Est et Sainte-Rose
- Vimont et Auteuil

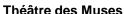
Maison des arts

Théâtre des Muses et Studio



Le programme d'accès à la Maison des arts est une occasion pour les organismes de loisir culturel de diffuser dans un contexte professionnel et avec une équipe dédiée. Ce programme offre un accès prioritaire, dans des périodes dédiées en automne et au printemps, et une aide financière sous forme de rabais à la location, aux services et aux équipements spécialisés. La période de dépôt se fait en début de chaque année, pour les réservations de l'automne et du printemps suivant.







Studio



Foyer



Il est également possible d'adresser des demandes de réservation à l'extérieur de ces plages; celles-ci seront analysées selon la disponibilité.

Événements spéciaux

Depuis quelques années, de nombreux événements spéciaux ont émergé dans les différents quartiers de la municipalité. Bien que la Ville de Laval souhaite encourager les initiatives qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, ces événements sont maintenant balisés par un cadre de gestion.







Qu'est-ce qu'un événement spécial?

Un événement spécial est une activité ou un ensemble d'activités à caractère social, festif, sportif, culturel, récréatif, corporatif ou communautaire ayant une durée limitée dans le temps, qui se déroule de facon ponctuelle ou récurrente et qui contribue à dynamiser un milieu de vie.

Qui peut adresser une demande?

Afin d'obtenir l'aide de la Municipalité, la demande de soutien doit être effectuée par une organisation soutenue par la Ville de Laval en vertu de sa Politique d'admissibilité, soit :

- un OBNL inscrit au registre;
- une des institutions lavalloises;
- une table de concertation.

Le Cadre de gestion, volet partenaire vient baliser l'ensemble des procédures à suivre pour la tenue d'un événement spécial sur le territoire. Il répondra à vos questions qui concernent entre autres ces aspects :

- Conditions d'admissibilité au soutien municipal;
- Soutien financier:
- Soutien promotionnel;
- Soutien professionnel;
- Soutien physique;
- Responsabilités du comité organisateur;
- Conditions pour le traitement d'une demande;
- Activités nécessitant une autorisation, une dérogation ou des exigences particulières;
- Renseignements importants pour la préparation d'un événement:
- Engagement écocitoyen.





Conditions d'admissibilité

L'événement spécial doit respecter la règlementation en vigueur, ainsi qu'être en lien avec les orientations municipales et nos domaines d'intervention (culture, loisir, sport, développement social et environnement).

L'organisateur doit tendre à organiser des événements accessibles à tous les citoyens lavallois, et ce, peu importe leur statut social, économique ou physique.

Offrir des activités majoritairement gratuites avec entrée libre sur le site sans tarification d'accès, à l'exception de certains éléments (pour connaître les exceptions, veuillez contacter votre répondant municipal).

L'événement spécial devra se différencier des autres événements soutenus par la Municipalité (lieu, date, quartier ou secteur, etc.). Cette analyse sera réalisée par un professionnel en loisirs du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social.

Les événements et les activités à caractère politique ou religieux sont exclus du présent cadre de gestion.

La demande doit être acheminée par l'organisation admissible à son répondant municipal au **minimum** trois(3) mois avant l'événement, mais de préférence jusqu'à six(6) mois avant celui-ci, et ce, par écrit via le formulaire destiné à l'organisation d'un événement spécial.

Une demande doit comprendre les éléments suivants :

- La description détaillée de l'événement;
- La programmation complète;
- Le plan d'aménagement du site;
- La prévision budgétaire;
- Le plan de sécurité et de premiers soins;
- L'autorisation écrite des propriétaires lors d'une utilisation de terrain privé;
- Une preuve d'assurance en responsabilité civile.



Effectuer une demande

Autorisation, dérogation ou exigences particulières

L'organisation désirant tenir l'une des activités suivantes sur un site municipal dans le cadre d'un événement doit en faire la demande à son répondant municipal afin d'obtenir les autorisations requises auprès des services concernés.

- Feu à ciel ouvert, artiste du feu, utilisation de pièces pyrotechniques et effets spéciaux;
- Utilisation d'un appareil à combustion (BBQ);
- Activité de nuit:
- Consommation ou vente d'alcool;
- Vente d'aliments et de breuvages;
- Vente de produits ou de services;
- Événement sur la voie publique;
- Randonnée à vélo:
- Défilé, marche ou procession;
- Véhicule hippomobile (calèche, carriole, etc.);
- Tolérance de stationnement;
- Interdiction de stationnement;
- Installation de structure temporaire (jeu gonflable, scène, etc.);
- Installation de chapiteau.

La Ville de Laval met à la disposition des organismes et partenaires qui sont inscrits au registre municipal le service de prêt de matériel et le service de transport.

Un catalogue à jour est disponible et présente les équipements qui peuvent être prêtés **selon leur disponibilité** :

- Barrières de foule;
- Tables et chaises d'extérieur;
- Poubelles et bacs de recyclage;
- Système de son;
- Etc.

ATTENTION:

La Ville ne dispose pas de chapiteau. De plus, le prêt ou la location de véhicules (automobiles, camions, nacelles, etc.) n'est pas possible.

Le service de transport est disponible du <u>lundi au jeudi entre 8 h et 16 h</u> seulement.

Pour vos demandes de transport sans prêt de matériel, nous vous demandons de nous les acheminer au moins **10 jours à l'avance** via <u>artetculture@laval.ca</u>.

Organiser un événement et prêt d'équipements – Catalogue de matériel - Ville de Laval

Prêt et transport

Prêt d'équipements spécialisés MDA

La Maison des arts offre le prêt d'équipements spécialisés* tels que <u>système de son, éclairage et appareil de projection</u>. Certains équipements requièrent les services d'un technicien spécialisé pour leur manipulation.

Une demande particulière doit être faite pour ce type d'équipement. Vous devez en faire la demande via artetculture@laval.ca pour plus d'informations.

Il est de la responsabilité de l'organisme d'acheminer la demande dans un délai minimum de 30 jours pour une demande de matériel spécialisé.

Il est de la responsabilité de l'organisme d'assurer la bonne réception du matériel. Vous devez vérifier l'état et les quantités de matériel dès la réception et assurer le retour des équipements en bon état et selon les paramètres de l'entente du prêt.

Laval.ca – ressources en ligne

Divers programmes, ressources, formulaires, outils d'accompagnement et événements de reconnaissance sont disponibles sur le site Web de la Municipalité. Consultez-le régulièrement pour accéder à une multitude d'informations!

SECTION

<u>Activités – Organismes et bénévoles</u>

Informations pour l'ensemble des organismes lavallois : bénévolat, formations, demandes diverses, répertoire, etc.

SECTION

<u>Culture – Artistes et organismes</u> <u>culturels – Soutien aux</u> <u>organismes de loisir culturel</u>

Informations spécifiques aux organismes dédiés de loisir culturel : programme de réservation, soutien promotionnel, soutien financier spécifique, etc.

Nous joindre

L'adresse courriel de la Division art et patrimoine demeure en tout temps le meilleur moyen de communication.

Votre message sera dirigé vers la personne en mesure de répondre à votre demande.

Les bureaux administratifs sont situés au 1200 boulevard Chomedey.

En raison du mode de travail hybride des employés municipaux, nous vous invitons cependant à prendre rendez-vous avant de vous présenter sur place.





